

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 septembre 2015

ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT - (N° 2988)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N ° 85

présenté par  
M. Richard

-----

**ARTICLE 31**

Rédiger ainsi l'alinéa 13 :

« 9° L'obligation pour la structure d'appliquer le cahier des charges de l'agrément services à la personne. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à soumettre l'ensemble des services aux mêmes critères de qualité et d'évaluation contenus dans le cahier des charges national de l'agrément.